



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 08 Juillet 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 2 juillet 2024
- Affichage de la convocation : 2 juillet 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_064_2024**

► **OBJET : Point n° 13 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO

► **EXCUSÉS :**

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Laurent MAZOYER donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Monsieur Emmanuel JALLAGEAS.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Gérard COLON, Madame Denise NOTON, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Catherine AMARO

RAPPORTEUR : Philippe SCHNEBERGER

Le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Mâconnais Sud Bourgogne a arrêté le 09 avril 2024 le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son territoire.

Ce projet de SCoT et les documents qui le composent, à savoir le Projet d'Aménagement et de

Développement Durable (PADD), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le bilan de la concertation ainsi que les rapports présentant l'état initial de l'environnement, l'évolution environnementale, la justification des choix et le résumé non technique, les cartes des orientations paysagères et du patrimoine naturel ont été transmis à la Ville de MÂCON par courrier en date du 22 avril 2024.

Conformément au Code de l'urbanisme, la Ville de MÂCON doit émettre un avis sur ce projet de SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne dans un délai maximum de 3 mois.

Ce projet donne des orientations de principe pour déterminer l'avenir des 121 communes du territoire et de ses 117 000 habitants par la définition d'objectifs, pour l'habitat, le développement économique, les transports et la consommation d'espaces tout en assurant une démarche de préservation de la nature, de la biodiversité, de la protection des paysages et de l'agriculture.

Il prévoit ainsi un renforcement des centralités, et notamment celle de MÂCON, compatible avec les axes de développement portés par la Ville de MÂCON pour les années à venir à l'exemple des objectifs de croissance démographique ou de production de logements.

Conformément à l'article L. 143-22 du Code de l'urbanisme, ce projet de SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne sera soumis à enquête publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 132-7, L. 132-8, L. 143-22 et R. 143-4,
Vu le projet de SCoT, joint en annexe,
Vu l'avis de la Commission consultative de SENNECÉ-LES-MÂCON en date du 27/06/2024,
Vu l'avis de la Commission consultative de LOCHÉ en date du 03/07/2024,
Vu l'avis de la Commission consultative de SAINT-JEAN-LE-PRICHE en date du 08/07/2024,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 01/07/2024,
Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 25/06/2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/06/2024,

Madame Nathalie GONCALVES ayant donné pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU et Monsieur Éric PONCHAUX ayant donné pouvoir à Madame Catherine AMARO ne prennent pas part au vote.

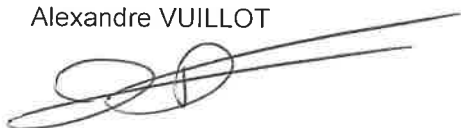
Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne, tel que joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

18 JUL. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire